




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-650**

**Séance publique du**

**11 juin 2021**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210611- lmc1195272-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2021
Date de réception : mardi 15 juin 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : EXONERATION DES LOYERS POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI, OCTOBRE,  
NOVEMBRE 2020**

Le 11 juin 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/06/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Alain PARRA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Josy PIGNATEL à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Eric CHEVALIER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



SECRETARIAT GENERAL  
Direction Foncier et Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUIN 2021

Nomenclature : 3.3  
Locations

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : EXONERATION DES LOYERS POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI, OCTOBRE, NOVEMBRE 2020- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis mars 2020, les restaurateurs et le tissu associatif sont fortement impactés par la crise économique liée à la pandémie du COVID-19.

Dans le cadre de cette crise sanitaire, certains restaurateurs et certaines associations ont sollicité de la Ville d'Aix-en-Provence, une remise partielle et temporaire de leurs loyers 2020.

Afin d'instruire au mieux les demandes et sans préjudice du sens de la décision finale, la Ville les a invités à fournir à la Direction du Foncier et Gestion du Patrimoine Service Gestion des Propriétés Communales, des justificatifs qui me permettent aujourd'hui de vous présenter une demande d'exonération (détail dans le tableau joint à la présente délibération) :

- au profit de 4 restaurateurs (XXXXXX)  
et 2 associations  
(XXXXXX),
- des loyers, charges ou redevances de mars, avril, mai 2020 et octobre, novembre, décembre 2020, soit six mois au titre de l'année 2020 pour un montant total de 35 722,38 €,
- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2020 pour un montant total de 2 008,46 €,
- soit un montant total de 37 730, 84 €.

En cohérence avec la stratégie que nous portons depuis le début de la crise sanitaire de viser le juste équilibre entre le soutien aux acteurs locaux et la préservation des équilibres financiers de la commune, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ANNULER** les avis de paiements des loyers, charges ou redevances émis pour mars, avril, mai 2020 et octobre, novembre, décembre 2020, soit six mois au titre de l'année 2020 pour un montant total de 35 722,38 € pour les demandeurs concernés ;
- **ANNULER** les avis de paiements de la TEOM 2020 pour un montant total de 2 008,46 € pour les demandeurs concernés ;
- **ADOPTER** une exonération de 6 mois au titre de l'année 2020 pour les demandeurs concernés pour un montant total de 37 730,84 €.

DL.2021-650 - EXONERATION DES LOYERS POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL, MAI,  
OCTOBRE, NOVEMBRE 2020-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

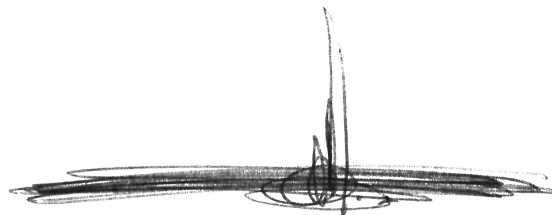
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION  
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE  
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA  
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE  
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : [assemblees@mairie-aixenprovence.fr](mailto:assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Téléphone : 04 42 91 90 00